

Greffe
du Tribunal de Commerce de
ABBEVILLE
François SINGER, Greffier
BP 90035
80101 ABBEVILLE-CEDEX
*** Tel 0 891 01 11 11 ***

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

S.A.S. ENTREPRISE DEMOUSELLE
rue du Chateau d'Eau
zone industrielle
.80100 ABBEVILLE

Dépôt effectué par :

VINCI Energies Nord
Aéroport de Lille
Espace Stratos
59810 LESQUIN

Numéro RCS : ABBEVILLE B 005 820 378

<202/1958B00037>

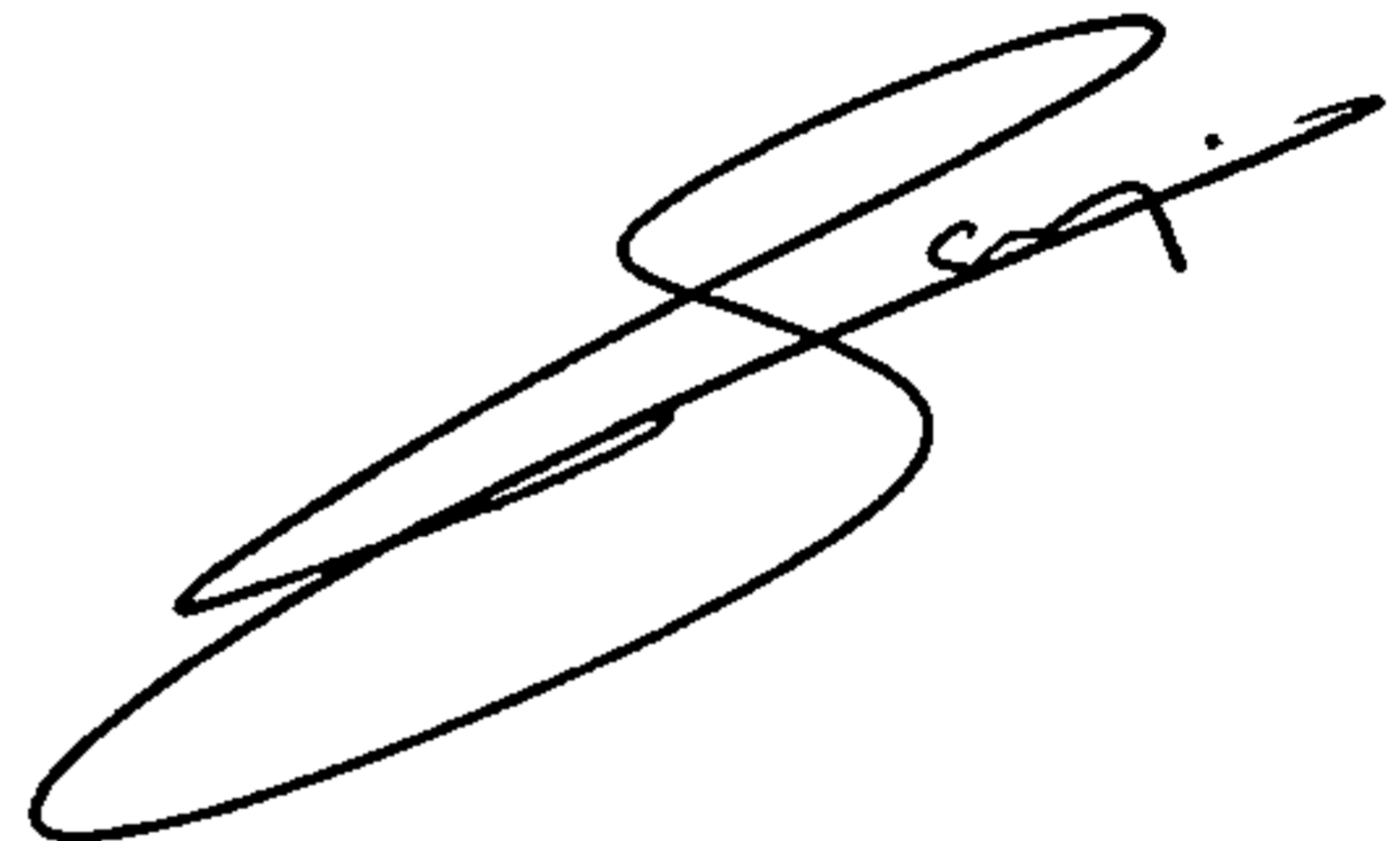
Pièces déposées le 15/06/2005

Numéro : 2500348

Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire du 03/05/2005
- Changement de Commissaire aux comptes suppléant

*** CE DOCUMENT N'EST PAS UNE FACTURE ***

Le Greffier,



ENTREPRISE DEMOUSELLE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 200 000 Euros
Siège social : 140 Rue du Château d'Eau
Zone Industrielle
80102 ABBEVILLE CEDEX

RCS ABBEVILLE : B 005 820 378

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 03 MAI 2005

Feuille de présence

<u>ASSOCIE</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>SIGNATURE</u>
1) VINCI ENERGIES NORD	Espace stratos – Aéroport de Lille LESQUIN (59)	400 000	

L'An deux mille cinq, le trois mai à 09 heures 00, l'actionnaire de la société par actions simplifiée « ENTREPRISE DEMOUSELLE » au capital de 3 200 000 Euros s'est présenté au siège social sur convocation du président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour :

- 1°) Lecture du rapport du président et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004
- 2°) Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes
- 3°) Approbation des comptes et rapports
- 4°) Information relative aux conventions libres
- 5°) Quitus au président
- 6°) Affectation des résultats de l'exercice 2004
- 7°) Réaffectation du compte de réserve spéciale des plus values à long terme au compte d'Autres Réserves
- 8°) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire
- 9°) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

Monsieur William CHAPELIERE, président, préside l'Assemblée et constate la présence de l'unique actionnaire convoqué le 15/04, puis ouvre la séance, l'assemblée étant régulièrement constituée

Il présente le bilan, le compte de résultats et l'Annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2004 qui font apparaître un bénéfice de 1 746 623,70 €.

Il passe ensuite à la lecture du rapport de gestion puis du rapport du commissaire aux comptes.

Après une discussion générale, et diverses questions auxquelles il est répondu par le président, il est procédé au vote des résolutions qui figurent à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2004 approuve purement et simplement le bilan, le compte de résultats et l'Annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2004 faisant apparaître un bénéfice de 1 746 623,70 €.

Résolution adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Le Président informe que les conventions libres ont été mises à la disposition du Commissaire aux comptes et du Président.

Résolution adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire donne quitus entier et définitif au président pour sa gestion et son mandat au cours de l'exercice 2004.

Résolution adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire décide ensuite la distribution d'un dividende de	1 720 000 €
soit 4,30 € par action	
par prélèvement sur le bénéfice 2004 pour	1 720 000 €
Le solde est affecté en autres réserves soit 26 623,70 € .	

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 29 juin 2005.

Il est rappelé, conformément à la loi :

- Qu'il a été distribué un dividende de **4,50 €** par part, au titre de l'exercice 2001.
- Qu'il a été distribué un dividende de **6,10 €** par part, au titre de l'exercice 2002.
- Qu'il a été distribué un dividende de **4,10 €** par part, au titre de l'exercice 2003.

Résolution adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire prenant acte de la suppression du statut particulier des réserves spéciales des plus-values à long terme par l'article 39 de la loi du 22 décembre 2004, décide de virer la somme portée à cette réserve d'un montant de 48 972,56 euros à un poste de réserve ordinaire. La taxation spéciale de 2,5% prévue par la loi viendra s'imputer sur cette somme au moment de son règlement.

Résolution adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'actionnaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire, le cabinet SALUSTRO REYDEL demeurant 8, avenue Delcassé – 75008 PARIS pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Résolution adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'actionnaire décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant, Monsieur Hubert LUNEAU, et de nommer en remplacement, Monsieur François PAVARD demeurant 30 Rue Claude Lorraine à PARIS – 75016 - pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Résolution adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Résolution adoptée à l'unanimité

L'ordre du Jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

Pour VINCI ENERGIES NORD



V. BOUFFARD

Le Président



W. CHAPELIERE